COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 19 septembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil,

Etaient présents: M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Mme Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Mme Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY, Madame Sandrine DUTATE, Madame Anaïs GRAVADE

Absents excusés: Monsieur Olivier GARIN qui donne pouvoir à Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Muriel CHEVRON qui donne pouvoir à Madame Sylvie CAROEN, Madame Christine BILLARD qui donne pouvoir à Madame Angélique GOUNY-OUTREBON

Date de convocation : 10 septembre 2014

Secrétaire de Séance : M. Olivier MALECAMP

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents et représentés : 27

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 4 juillet 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

I. <u>AFFAIRES GENERALES</u>

- <u>Délibération n°CM05/104/2014</u>: Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 30 juin 2014
- PREND ACTE de ces décisions :
 - Décision n°35/2014 en date du 30 juin 2014 : Contrat de services NAE pour la délivrance et la gestion des cartes à puce « conducteur » Imprimerie Nationale (Chronoservices)

Décision n°36/2014 en date du 8 juillet 2014 : Cession du véhicule (Car) immatriculé CY-864-SW

Décision n°37/2014 en date du 15 juillet 2014: Entretien, aménagement travaux neufs des chaussées, trottoirs et réseaux divers des espaces publics privés du domaine communal – 2010 à 2014 – Avenant n°1

Décision $n^{\circ}38/2014$ en date du 28 juillet 2014 : Fourniture de gaz naturel – Société GDF Suez Décision $n^{\circ}39/2014$ en date du 30 juillet 2014 : CIG – Mise à disposition d'un médecin pour l'organisation des visites médicales occasionnelles

Décision n°40/2014 en date du 31 juillet 2014 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration énergétique de l'école maternelle Pierre de Ronsard $-2^{\text{ème}}$ phase

Décision n°41/2014 en date du 31 juillet 2014 : Virements de crédits – Décision Modificative du Budget n°02/2014

Décision n° 42/2014 en date du 6 septembre 2014 : Participations des familles – séjour Espace Jeunes – Hiver 2015

- <u>Délibération n°CM05/105/2014</u>: Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune d'Ollainville, tel que présenté.

Adopté à 23 voix pour et 4 abstentions (M. Joly, Mme Dutate, M. Dauffy, Mme Gravade)

II. INTERCOMMUNALITE

- <u>Délibération n°CM05/106/2014</u>: Approbation du rapport n° 1/2014 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, relatif à l'évaluation de la charge transférée en matière de « gestion et entretien des services et équipements culturels »
- **APPROUVE** le rapport de la CLECT n° 1/2014 relatif à l'évaluation de la charge transférée en matière de « gestion et entretien des services et équipements culturels », adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, dans sa séance du 7 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité

- <u>Délibération n°CM05/107/2014</u>: Marchés publics Groupement de commandes pour l'approvisionnement en carburant des véhicules auprès de stations-service Autorisation donnée au Maire de signer la convention de coordination et au coordinateur du groupement de lancer la procédure.
- **DECIDE** de constituer un groupement de commandes pour le marché d'approvisionnement en carburant des véhicules auprès de stations-service,
- APPROUVE les termes de la convention de coordination du groupement de commandes afférente désignant la Communauté de Communes coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de coordination ainsi que toute pièce utile au règlement de ce dossier,
- **AUTORISE** la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, coordonnateur du groupement de commandes, à engager la consultation afférente.
- INDIOUE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de la commune.
- **DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

III. FINANCES

- <u>Délibération n°CM05/108/2014</u>: Budget Principal Décision Modificative n°3 2014
- **APPROUVE** la Décision Modificative n°3-2014 du Budget Principal de la Commune.

Adopté à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, M. Dauffy, Mme Dutate)

- <u>Délibération n°CM05/109/2014</u>: Taxe sur les Consommations Finales d'Electricité TCFE Année 2015
- **DECIDE** de fixer pour l'année 2015 le coefficient multiplicateur à 8.50, conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 août 2014.

Adopté à la majorité absolue (4 voix contre : M. Joly, M. Dauffy, Mme Dutate, Mme Gravade)

- <u>Délibération n°CM05/110/2014</u>: Taxes d'Urbanisme: Remise gracieuse de pénalités de retard
- **AUTORISE** la remise gracieuse totale au profit du bénéficiaire du permis de construire n°PC0914611040030.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes afférents.

Adopté à l'unanimité

IV. AFFAIRES SCOLAIRES

- <u>Délibération n°CM05/111/2014</u>: Animations musicales dans les écoles d'Ollainville –année scolaire 2014/2015
- APPROUVE les propositions d'animations musicales dans le cadre scolaire pour les enfants :
- de l'Ecole Elémentaire de la Roche
- de l'Ecole Maternelle des Boutons d'Or
- de l'Ecole Elémentaire Jacques Prévert

pour l'année scolaire 2014/2015.

- DIT que les interventions dans les écoles se décomposent de la manière suivante :
- 1) Ecole Elémentaire de la Roche : 48 heures
- 2) Ecole des Boutons d'Or : 20 heures
- 3) Ecole Elémentaire Jacques Prévert : 48 heures
- **DIT** que les interventions dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires sont estimées à 87 heures annuelles réparties sur l'ensemble des écoles.
- **DIT** que le prix de l'heure d'intervention est fixé au 1^{er} octobre 2014 à 25 € (brut) auquel s'ajoute un dédommagement mensuel des frais de transport d'un montant de 49 € dans le cas où le domicile de la personne est situé à plus de 15 km d'Ollainville (aller) et que les sommes ont été prévues au Budget Primitif 2014.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats avec les intervenants.

Adopté à l'unanimité

- <u>Délibération n°CM05/112/2014</u>: Education sportive dans les écoles d'Ollainville –année scolaire 2014/2015
- APPROUVE les propositions décrites ci-dessous,
- 1. Cadre scolaire:

Les interventions, dans les 4 écoles, sont encadrées par deux intervenants sportifs et sont réparties ainsi :

- 6 heures par semaine pour un intervenant
- 8 heures par semaine pour un 2^e intervenant
- 2. Cadre des Nouvelles Activités Périscolaires :
- 3 heures par semaine pourront être consacrées aux Nouvelles Activités Périscolaires, réparties sur l'ensemble des écoles.
- **DIT** que le prix de l'heure d'intervention dans le cadre scolaire est fixé au 1^{er} octobre 2014 à 20 € (brut).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats avec les intervenants.

Adopté à l'unanimité

- <u>Délibération n°CM05/113/2014</u>: Dispositif Nouvelles Activités Périscolaires Autorisation donnée au Maire de signer les conventions de partenariat avec les intervenants associatifs et/ou indépendant
- RAPPELLE avoir sollicité les talents locaux et le tissu associatif afin d'enrichir l'offre d'activités à destination des enfants, dans le cadre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions avec les partenaires éducatifs désignés
- **DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

V. JEUNESSE

- <u>Délibération n°CM05/114/2014</u>: Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat « TAGS 2015 » avec ERDF
- PREND ACTE de l'organisation de l'animation au sein de la structure Espace Jeunes d'un projet d'embellissement d'un transformateur électrique en collaboration avec un artiste (Ambr'Azur) et ERDF.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat « TAGS 2015 » avec la Société ERDF sise 102, Terrasse Boieldieu 92085 PARIS LA DEFENSE représentée par M. Jérôme LENOIR, Directeur Territorial Essonne.

- DIT que la dépense, 4000.00 €, et la recette, 2 000.00€, sont inscrites au Budget Primitif 2014

Adopté à l'unanimité

VI. PERSONNEL

- <u>Délibération n°CM05/115/2014</u>: Suppression d'emplois
- **DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

FONCTIONNAIRES:

- La suppression d'un emploi de technicien territorial principal de $2^{\grave{e}me}$ classe, permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19/09/2014,

Filière: Technique,

Cadre d'emploi : Techniciens,

Grade : Technicien territorial principal de $2^{\text{ème}}$ classe :

- ancien effectif: 1 - nouvel effectif: 0

- La suppression d'un emploi de technicien territorial, permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19/09/2014,

Filière: Technique,

Cadre d'emploi : Techniciens, Grade : Technicien territorial :

> - ancien effectif: 1 - nouvel effectif: 0

- La suppression de trois emplois d'adjoint technique de 1ère classe, permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19/09/2014,

Filière: Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques, Grade : Adjoint technique de 1^{ère} classe:

- ancien effectif: 4 - nouvel effectif: 1

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe, permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19/09/2014,

Filière: Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe :

- ancien effectif: 9 - nouvel effectif: 8

NON TITULAIRES:

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 19/09/2014 :

Emploi : Adjoint administratif de 2ème classe :

- ancien effectif: 1 - nouvel effectif: 0

Adopté à 26 voix pour et 1 abstention (M. Dauffy)

- <u>Délibération n°CM05/116/2014</u>: Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité d'Ollainville égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **DECIDE** le recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité d'Ollainville en relevant,
- CHARGE Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Adopté à 26 voix pour et 1 abstention (M. Dauffy)

- <u>Délibération n°CM05/117/2014</u>: Fixation du_nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail local (CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **DECIDE** l'application du paritarisme numérique au sein CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité d'Ollainville égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- **DECIDE** le recueil, par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité d'Ollainville.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Adopté à 25 voix pour et 2 abstentions (M. Dauffy, Mme Gravade)

• Délibération n°CM05/118/2014 : Recrutement de vacataire – Missions ponctuelle à rémunérer

- DECIDE :

Article 1 : recrutement

De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire,

De charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.

Article 2 : rémunération

De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 7 €uros forfaitairement,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours, au chapitre 12, charges de personnels.

- CHARGE Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Adopté à 26 voix pour et 1 abstention (Mme Gravade)

VII. AFFAIRES SOCIALES

- <u>Délibération n°CM05/119/2014</u> : CISPD Forum sécurité routière 2014 Fiche Action n° 20
- **APPROUVE** la réalisation et le programme du Forum « Déplaçons-nous en sécurité » qui aura lieu les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014, sur le pôle sécurité de la Foire aux Haricots d'Arpajon,
- APPROUVE le plan prévisionnel de l'action :

MONTAGE FINANCIER	DEPENSES	RECETTES
	Coût estimé pour 2014 : 12090€	Participations financières des communes du CISPD (au nombre de stagiaires et au prorata du nombre d'habitants), et subventions de l'Etat et du Département à 50%

- APPROUVE la participation financière de la commune pour un montant de 8 205.00 €
- PRECISE que le coût total sera réparti entre les communes du CISPD intéressées au prorata du nombre d'habitants et au nombre de stagiaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'Ollainville à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

VIII. URBANISME

- <u>Délibération n°CM05/120/2014</u>: Rapport d'activité du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères– année 2013
- PREND ACTE du rapport d'activité 2013 transmis par le SICTOM
- INFORME la population que ce rapport peut être consulté en Mairie
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au SICTOM.
- <u>Délibération n°CM05/121/2014</u>: Rapport annuel du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) année 2013
- PREND ACTE de du rapport d'activité 2013 du SIBSO
- INFORME la population que ce rapport peut être consulté en Mairie
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au SIBSO.

- <u>Délibération n°CM05/122/2014</u>: Etablissement Public Foncier d'Ile de France : suivi financier de la convention
- **PREND ACTE** de la transmission par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France du suivi de la convention liant la commune d'Ollainville à cet établissement pour l'année 2013.

IX. INFORMATION

M. Olivier MALECAMP, comme présenté lors de la commission urbanisme réunie le 12 mai dernier, informe les élus qu'il est nécessaire de lancer une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ollainville sur la base de l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme.

Le lancement de cette procédure ne nécessite pas le vote d'une délibération mais l'élaboration d'un projet qui sera, après notification aux personnes publiques associées, soumis à enquête publique.

L'approbation de la modification du PLU, en vertu de l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet d'une délibération.

M. MALECAMP précise que cette modification portera essentiellement sur les points suivants :

- zone AUAE située à proximité du Chemin de la Ferme des Maures
- prise en compte de la loi ALUR dans le règlement du PLU
- prise en compte du schéma d'aménagement et de gestion des eaux révisé du bassin Orge-Yvette (SAGE Orge Yvette) dans les documents du PLU

La séance est close à 22h15.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 6 octobre 2014.